

## CHAPITRE IV.

LES FIANÇAILLES. — LE MARIAGE ET SES PRÉLIMINAIRES; COUTUME BIZARRE. — ENTRÉE DE LA FEMME DANS LA CASE COMMUNE. — UN SOUVENIR AUX VEUVES DU MALABAR. — LE SORCIER. — ENFANTEMENT. — ÉLÈVE DES PETITS.

Les Néo-Calédoniens se marient jeunes, ce qui s'explique naturellement par la précocité de leur nature. Quelquefois les enfants sont fiancés par leurs mères dès l'époque de leur sevrage; les maris ne sont pour rien dans l'affaire; l'amitié de deux mères suffit pour cet engagement, qui se contracte de la manière suivante: Chacune prend l'enfant de l'autre, et mâchant des ignames ou du taro, première bouillie des petits auxquels on refuse désormais le sein, elle lui coule le liquide dans la bouche, comme on gave un pigeon, et tout est dit. S'il arrive que plus tard les deux parties veuillent, pour un motif quelconque, rompre l'engagement, celle qui se dédit doit à l'autre